

L'écho de la Semène

N° 10 décembre 2024



Et voilà le numéro 10 de notre petit canard de l'AAPPMA de Saint-Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an par mail aux adhérents, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce dixième numéro sera adressé aux adhérents 2024 (titulaires d'une carte de pêche 2024 de l'AAPPMA de Saint-Didier) soit par mail soit par courrier. L'envoi par mail est gratuit pour votre AAPPMA, nous n'adressons plus ce journal par la Poste ni aux titulaires de cartes journalières ni aux moins de 12 ans. Lors de la prise de votre carte, cochez la case : « *j'accepte de recevoir les informations des structures associatives de pêche durant l'année de mon adhésion.* » Demandez au dépositaire de cocher cette case.

2024 une année de travaux et d'implication de votre AAPPMA pour la Semène et les ruisseaux

Comme annoncé à l'AG de janvier 2024, nous avons réalisé « l'état des lieux de la Semène » (voir L'Echo N°9). Le 17 février, nous étions 20 pour « relever les désordres » ; il a été constaté quelques érosions de berges (aux Mazeaux ou à Vial), des arbres déracinés dont certains en travers de la rivière, des berges envahies par des plantes invasives (renouée du japon), des absences de panneaux d'information...

Nous avons traité deux problèmes :

-1- Suite à notre demande l'EPAGE Loire Lignon à supprimé plusieurs arbres (au Prège, vers la passerelle Presbitéro et au Crouzet).



-2- Etude et essai de traitement de la renouée au niveau de la centrale des Mazeaux.

Bénéficiant des connaissances de « Juju » sur cette plante invasive, nous avons entrepris une expérimentation. Le 26 octobre, nous étions 13 bénévoles sur le site de la centrale hydro-électrique avec le propriétaire.

Nous avons mis à nu le linéaire infecté par la renouée. Puis nous avons recouvert l'ensemble par une bâche noire sur une surface d'environ 25 m². Cette bâche a été bloquée par des pierres, des sacs de sable, des cordes fixées sur des pieux et tendues en long en large et en travers.

L'objectif est de bloquer le développement de cette plante invasive durant 3 étés pour éviter toute reprise ultérieure. Un travail de 4 heures suivi d'une visite de l'installation par M. Boissely et un casse-croûte réparateur.

Mais, nous devons recommencer au printemps 2025, faute d'avoir vérifié la durée de vie de la bâche.



En 2024 d'autres travaux importants ont débuté.

-1- Une deuxième tranche de renaturation du ruisseau de la Mure.

En 2022, le ruisseau de la Mure a retrouvé son lit. Les travaux de restauration ont été réalisés par l'EPAGE Loire-Lignon. De nouveaux travaux ont débuté cet automne en aval, là aussi il faut reconstruire le lit et les berges du ruisseau. Le 2 octobre la Fédération de Pêche de Haute-Loire aidée par des membres de l'AAPPMA ont réalisé une pêche de sauvetage, une truite et des vairons ont été transférés en amont des travaux.

-2- La poursuite de la renaturation du Sambalou à St Just-Malmont.



En 2020, une première tranche a été réalisée en amont du lavoir du Pêcheur. Il s'agit de réaliser une deuxième phase en aval du lavoir jusqu'au deuxième terrain de foot. Du pont de l'ancienne RD 500, le Sambalou coulait dans un tuyau en ciment jusqu'à un plan d'eau utilisé pour arroser la pelouse du terrain de foot en herbe.

Le 1^{er} juillet avant le début des travaux une pêche de sauvetage par la Fédération de Haute-Loire a permis de capturer 3 truites et 7 vairons relâchés en aval vers « les Penots ».

Les travaux ont commencé en juillet et se termineront fin 2025. Déjà on redécouvre un véritable lit, des méandres, de l'herbe sera semée, des arbres plantés... Le Sambalou redeviendra un ruisseau et les truites recoloniseront ce secteur comme celui situé en amont.

-3- Des travaux sur la Gampille.

Une fuite de lixiviat du site d'enfouissement du SICTOM a provoqué une pollution de la Gampille. Suite au jugement une Convention Judiciaire d'Intérêt Collectif a été signée. Celle-ci permet à la Fédération de Haute-Loire et à l'AAPPMA de St Didier et sa région d'investir 35.000 € sur la protection des berges et le rétablissement de la continuité écologique.

Sur la protection des berges : il s'agit de mise en défens des berges par la pose de clôtures, de création de gués et d'abreuvoirs. La somme prévue est de 16.000 €. Une grosse partie est réalisée, la fin des travaux aura lieu à l'étiage 2025.

Sur la continuité écologique : l'étude a été lancée en novembre 2024, une réunion sur le site a eu lieu le 29 novembre.

Les travaux pourront être réalisés avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la FNPF, la région AURA et les deux communes de St Didier et St Just.

Lors de la visite de terrain, nous avons découvert que l'aménagement provisoire mis en place pour enterrer la ligne à THT était toujours en place (une buse de 8 mètres de long), nous demanderons que cet aménagement soit modifié pour que la circulation des poissons soit assurée.



2024 enfin de bons niveaux pour la pêche et les poissons.

Après 9 années consécutives de débits annuels inférieurs à la moyenne calculée depuis 1963, 2024 constitue une bonne année avec plus de 2,6 m³/s de débit moyen.

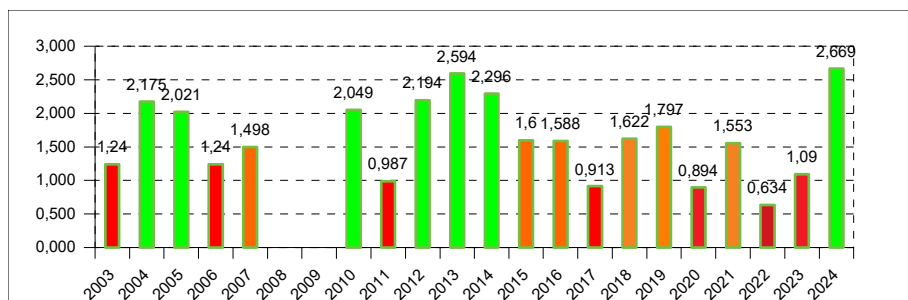
Pour mieux apprécier la situation en 2024 : le débit moyen annuel a été plus de 2 fois supérieur à celui de 2023 et 4 fois à celui de 2022 !

Saint-Didier dispose d'une station de l'association « infoclimat » depuis 2013. Nous pouvons constater que les précipitations de 2024 seront de l'ordre 1300 mm/m².

En 2024, le débit journalier le plus faible mesuré est de 180 litres par seconde le 1^{er} septembre et le débit le plus élevé de 30,92 m³ par seconde le 17 octobre.

On recense 3 crues en 2024 :

- le 10 mars à 6h30	34,9 m ³ /s
- le 8 octobre à 14h	48,7 m ³ /s
- le 17 octobre à 16h	67 m ³ /s à comparer aux 38,7 m ³ /s du 18 mai 2013.



Les carnets de captures ont 26 ans.

Depuis 1999, l'AAPPMA de Saint-Didier a mis en place le « carnet de captures ». Ce support est rempli par des pêcheurs volontaires qui notent à chaque sortie, le temps de pêche, le secteur, la technique utilisée et la taille de toutes les truites capturées (maillées ou non, conservées ou graciées).

Cela nous permet en lien avec la pêche d'inventaire réalisée tous les deux ans à Vial par la Fédération de Haute-Loire de connaître finement la population de truites sauvages sur la rivière Semène.

Au bout de 26 ans l'étude porte sur près de 24 000 truites mesurées

lors de plus de 4 000 parties de pêche. Depuis 21 ans la taille moyenne des truites capturées est de 19,7 cm. Depuis que la maille est à 23 cm (2000) plus de 23 % des truites capturées dépassent la taille légale de capture.

En 2024, 12 pêcheurs ont retourné leur carnet ; sur 177 sorties ils ont capturé 929 truites. Comme chaque année une synthèse sera faite et chaque pêcheur volontaire recevra le document d'analyse des résultats.

Depuis quelques années nous constatons un essoufflement des pêcheurs volontaires. Pour continuer à comprendre la population de truites fario sauvages de la Semène et à mesurer les incidences du changement climatique il est primordial de disposer de plus de volontaires. C'est facile : les carnets sont disponibles sur le site internet de notre AAPPMA et le jour de l'Assemblée générale.



Pêche électrique à Vial,

Comme tous les deux ans, la Fédération de pêche de Haute-Loire aidée par celle de la Loire a réalisé une pêche d'inventaire sur la Semène à Vial. Cette opération a eu lieu le 11 juillet 2024, c'était la 16^{ème} fois depuis 2005.

La station mesure 72 m de long, le débit était de 1210 l/s soit un peu plus que la normale.

Il a été capturé 130 truites, 72 vairons, 111 loches, 11 goujons et 5 écrevisses américaines.

La densité de truites est de 2398 truites par hectare et la biomasse de 87 kg par hectare. Contrairement à 2022, la densité est la plus faible depuis 2005.

Seulement 31 truites de l'année ont été capturées, c'est le plus mauvais résultat depuis 2005. Une analyse par « cohortes » (âge des truites) montre que le pourcentage de 0+ (ponte hiver 23-24) est très faible 24 % (normale 50%) ; par contre pour les cohortes 1+ (ponte hiver 22-23), 2+ (ponte hiver 21-22) et truites de plus de 3 ans les pourcentages sont au-dessus de la moyenne mais avec un nombre inférieur.

La sécheresse de 2022 a eu comme conséquence une baisse du nombre de truites nées avant l'hiver 2021-22 et la crue du 10 mars 2024 (35m³/s à 6h30) a fortement impacté les embryons, l'émergence ayant lieu début avril sur la Semène.



La fraie sur la Semène à l'automne 2024.

Pour que le cycle de la reproduction de la truite fario débute, deux facteurs déclenchants existent : la durée du jour et surtout la température de l'eau. Cette dernière doit être inférieure à 10 degrés. Depuis le 10 novembre la température de l'air et donc de l'eau a sérieusement baissé, les niveaux aussi ont baissé, la fraie a débuté vers le 20 novembre et s'est terminée vers début décembre.

Coup de gueule !

Le 4 novembre sur France 5 dans l'émission « Sur le front », il était question des espèces exotiques envahissantes implantées en France. Bravo ! Pour nous pêcheurs nous connaissons les poissons-chats, les écrevisses américaines, les pseudorasboras, la renouée du japon, la balsamine de l'Himalaya, les tortues de Floride, les grenouilles taureaux...mais, oh surprise, dans l'émission nous découvrons une nouvelle espèce : la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*).

Originnaire de la côte ouest des Etats-Unis, elle fut introduite en France à partir de 1881 à des fins d'halieutisme et d'élevage commercial pour sa chair et sa croissance rapide. Elle se reproduit naturellement dans les Hautes-Pyrénées dans les tributaires du lac des Bouillouses où elle est protégée. Elle se reproduit au printemps donc peu de risque d'hybridation naturelle.

Pourquoi la Fédération de pêche de l'Ariège citée dans l'émission n'a pas eu droit à la parole ? Pour nous, nous continuerons à lâcher des arc-en-ciel dans le plan d'eau de St Didier en laissant les farios sauvages de la Semène et autres ruisseaux vivre leur vie.

Pollution du ruisseau de Malzaure, que s'est-il passé ?

Dès le samedi 31 août 2024 des personnes résidant dans les communes de la Séauve-sur-Semène et Saint Didier en-Velay ont ressenti les effets d'une «gastro-entérite». Ces personnes avaient toutes bu l'eau du robinet. Les maires organisaient à partir du lundi 2 septembre la distribution d'eau en bouteilles dans les écoles et à l'EHPAD de St Didier.

Le 5 septembre la CC Loire-Semène communique que l'eau distribuée par VEOLIA issue du captage de l'eau de la Semène est conforme, l'ARS confirme les analyses. Les habitants des deux communes sont questionnés par l'ARS : 900 réponses remontent prouvant l'importance de l'intoxication.

Votre AAPPMA découvre un document de la DDT (1) de la Loire accusant réception d'une demande d'épandage de boues liquides issues de la lagune de Jonzieux-Basmouche ; ce document mentionne que les travaux ne peuvent débuter avant le 27 août 2024. Dans un courrier de cette même DDT en réponse au courrier de l'AAPPMA il est indiqué que les travaux de curage et l'épandage des boues ont été réalisés les 26, 27 et 28 août 2024.

Lors d'une visite, nous avons constaté que les bassins de la lagune de Basmouche portent les traces des travaux : boue sur les rives, morceaux de bâche plastique, colmatage important de l'exutoire... De plus d'importants travaux sont en cours dans la deuxième lagune de Jonzieux ainsi le bassin aval est vide ! Les eaux résiduelles de ces deux installations de traitement des eaux usées se déversent dans le ruisseau de Malzaure qui conflue avec la Semène à un peu plus de 10 km de la station de la Clare.

La CC Loire-Semène a saisi le procureur de la Haute-Loire le 17 septembre.

Le conseil d'administration de l'AAPPMA du 17 septembre a considéré qu'il était important que toute la lumière soit faite et que la raison de l'épidémie soit rendu publique. Nous avons écrit au préfet de Haute-Loire avec copie aux 2 communautés de communes, 2 DDT Loire et Haute-Loire et au préfet de la Loire.

La CC Loire-Semène a répondu, puis la DDT Loire nous a répondu le 18 octobre en nous informant que les boues ont été épandues sur certaines parcelles de St Didier et Jonzieux.

Après vérification, les parcelles citées n'existent pas, ce que nous avons précisé dans un nouveau courrier en décembre 2024.

Nous aborderons ce dossier lors de notre Assemblée générale du 19 janvier 2025.

(1) DDT Direction Départementale des Territoires



Lagune de Basmouche le 21/9/24



*Bassin aval de la lagune d'en haut
Le 21/09/24*

Participez à l'Assemblée générale de votre AAPPMA.

L'Assemblée générale de votre AAPPMA aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 à 9 heures 30 à la mairie de Saint-Didier en Velay.

L'ordre du jour :

- bilan d'activités 2024,
- bilan financier 2024 et budget prévisionnel 2025,
- orientations 2025.

Venez nombreux, participez à la vie de votre association, encouragez les bénévoles...

L'organisation du plan d'eau de Saint-Didier pour l'année 2025.

Voici l'organisation prévue :

- La pêche sera ouverte les dimanches matin du 2 février au 2 mars. Les truites seront payées 2,5 euros.
- La pêche sera ouverte les samedis et dimanches du 8 mars jusqu'au 21 avril avec un quota de 3 truites **par jour et par pêcheur**.
- La pêche sera ouverte tous les jours du 22 avril au 30 novembre, avec le quota ci-dessus. Cela dans le but de prolonger la saison pour les amateurs de pêche au coup, importants également aux yeux du bureau de votre AAPPMA.

Il y aura plusieurs lâchers de truites au plan d'eau.

Le dimanche matin, c'est le moment de la convivialité, mais aussi celui des échanges sur la pêche, les poissons, les différentes techniques et la protection des milieux. Venez dans votre chalet pour y rencontrer les bénévoles.

Les truites lâchées au plan d'eau sont plus mordeuses que les sauvages, elles permettent aussi à des pêcheurs prisant moins d'arpenter les ruisseaux et rivières de s'adonner à ce passe-temps favori ou à de jeunes enfants de débiter en capturant quelques truites. Il n'y a plus de lâchers dans la Semène, nous compensons par des lâchers dans le plan d'eau. Faites en sorte que le maximum de pêcheurs puisse en profiter.

Où trouver la carte de pêche 2025 et à quel prix ?

Types et tarifs des cartes de pêche pour 2025 en Haute-Loire

- Carte annuelle interfédérale à tarif unique permettant de pêcher dans 91 départements	112 euros
- Carte annuelle adulte départementale (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	86 euros
- Carte annuelle mineur (moins de 18 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	26 euros
- Carte découverte femme (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	41 euros
- Carte annuelle découverte (moins de 12 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	7 euros
- Carte hebdomadaire (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	36 euros
- Carte journalière (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	13 euros

Vous trouverez les cartes de pêche de votre AAPPMA chez nos dépositaires :

Saint-Just-Malmont au resto bar PMU "Le Grand Galop"	04 77 35 67 50
Saint-Victor-Malescours au bar tabac "M&M'S"	04 71 61 02 48
Mme Annie Lardon, La Gare Saint Didier-en-Velay	04 71 66 29 23
Camping La Fressange Saint-Didier en Velay	04 71 66 25 28

Attention : certains de nos dépôts peuvent être fermés, téléphonez avant de vous déplacer. Vous pouvez aussi appeler le 06 07 16 42 79, une solution sera trouvée pour acquérir le précieux sésame.

Vous pouvez aussi prendre votre carte sur votre ordinateur personnel en vous connectant sur www.cartedepeche.fr, choisir l'AAPPMA de Saint-Didier-en-Velay et sa région, puis en l'imprimant après paiement sécurisé par carte bancaire.

Retrouvez-nous sur le site de l'AAPPMA : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com/>

Contact du président de l'AAPPMA de Saint-Didier : 06 09 02 35 16 laurent-breuil@outlook.fr

Nous vous donnons
rendez-vous en
2025

Bonne
Année

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le Dimanche 19 janvier à 9 h 30 à la Mairie de Saint-Didier-en-Velay

